

1. DÉFINITIONS

Dans ce document, les mots suivants désignent :

IRIS Finance : IRIS Finance SAS.

Client : Tous les clients ou prospects d'IRIS Finance.

Service : Tout produit financier ou service d'investissement proposé ou fourni par IRIS Finance à un de ses clients.

Support durable : Un support durable est un courrier ou un courriel (lorsque cela est possible, sur demande écrite du client exclusivement).

2. AGRÉMENT ET ACTIVITÉ D'IRIS FINANCE

IRIS Finance est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - www.amf-france.org) sous le n° GP - 94010 en date du 28 octobre 1994, sise au 68, Rue Pierre Charron - 75008 Paris - Téléphone : 01 45 62 31 60 - Télécopie : 01 45 62 31 63 - Courriel : iris@iris-finance.com - Site internet : www.iris-finance.com. Toutes ces coordonnées peuvent être utilisées pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès d'IRIS Finance.

L'agrément d'IRIS Finance porte sur les services de gestion de portefeuille pour compte de tiers sous la forme de mandat de gestion ou de mandat d'arbitrages dans le cadre de contrats d'assurance-vie en unités de compte, de gestion collective sous la forme d'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) ou de FIA (fonds d'investissement alternatifs), de conseils en investissement ainsi que de réception et transmission d'ordres.

IRIS Finance exerce ses activités principalement en France et communique exclusivement en Français auprès de ses clients.

Toute modification substantielle dans son organisation et/ou dans ses activités, susceptible d'avoir une incidence sur les services exercés, fait l'objet d'une communication sur un support durable.

3. RÈGLES DE BONNE CONDUITE

IRIS Finance est adhérente de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), association professionnelle reconnue par l'AMF. Elle agit d'une manière honnête, loyale et professionnelle, servant au mieux l'intérêt des clients et favorisant l'intégrité du marché. Conformément aux lois et règlements en vigueur, IRIS Finance respecte les obligations de confidentialité des informations sur les clients qui lui sont transmises. Ses collaborateurs s'y engagent en signant la charte de déontologie en vigueur dans l'entreprise.